DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL N°07/2018
Jeudi 25 octobre 2018 à 19h00 – Hôtel de Ville

COMPTE-RENDU

Le vingt-cinq octobre deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le dix-huit octobre précédent s'est réuni en l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Maire.
Présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Régis BLAYRAT (départ à la question n°15), Danièle BARON, Christian GOMEZ, Sandrine CARRIERE, Cyril QUIOT, Myriam SEVENERY, Mélanie SALLE, Victor DEBSKI, Michel PERIER, Marie-Jeanne MARIN, Claude CADENAT.
Absents : Marie-Dominique MICHELET (pouvoir à C. CLIMENT), Sébastien ANDEVERT (pouvoir à F. MARTIN), Géraldine HUGUES, Mustapha ES SHAITI, Jennifer MOURET
Nombre de membres présents : 18 Absents : 5 Suffrages exprimés : 20
Secrétaire de séance : Mélanie SALLE, assistée du directeur général des services.

* * *

1 - Procès-verbal de séance du 20 septembre 2018

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire
Le procès-verbal de séance du 20 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

2 - Décision modificative n°1 du budget annexe de l'eau

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances
Par délibération en date du 29 mars dernier, le Conseil Municipal avait approuvé le budget primitif annexe du service de l'eau. Au terme de l'exercice budgétaire 2018, des ajustements de crédits liés aux conditions d'exécution des dépenses et d'encaissement des recettes peuvent s'avérer nécessaires pour rééquilibrer les chapitres budgétaires.
Ainsi, pour le budget annexe de l'eau, des dépenses non inscrites au budget primitif de l'exercice ont généré un dépassement de 1.500 € sur le chapitre 011 (charges à caractère général).
Il est donc proposé la décision modificative suivante, sans incidence sur l'équilibre budgétaire :

CHAPITRE	MONTANT
Exploitation / Dépenses	
011 – Charges à caractère général / 61521 – Entretiens et réparations	+ 1.500
023 – Virement à la section investissement	- 1.500
Investissement / Recettes	
021 – Virement de la section Fonctionnement	- 1.500
Investissement / Dépenses	
21 – Immobilisations corporelles / 2157– Agencements et aménagements du matér	- 1.500

Vote à l'unanimité

3 - Rénovation du réseau d'adduction d'eau potable de la RD.999 (2ème tranche)

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux
Compte tenu de l'état de dégradation du réseau d'eau, entre la rue des Carrières et la traversée du Grand Valat, il est proposé de coordonner les travaux de rénovation avec ceux de l'enfouissement des réseaux secs, comme pour la première tranche de l'opération réalisée en 2017-2018.
Le coût total prévisionnel portant sur le remplacement de 300 mètres de canalisations, la reprise de 18 branchements individuels, et le déplacement d'un poteau incendie, serait de l'ordre de 53.000€HT, imputé au chapitre 23 (immobilisations en cours), article 2315 (installations techniques), à la faveur d'une écriture d'équilibre budgétaire portée au budget primitif 2018.

Vote à l'unanimité

4 - Programme de travaux de voirie complémentaires 2018

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux
La réfection du trottoir Nord de la rue des Amandiers, particulièrement dégradé, s'avère nécessaire par souci de sécurité publique. Le coût, sur la base d'un revêtement de type béton balayé, serait de l'ordre de 28.500€TTC.
Par ailleurs, afin de contribuer à l'embellissement du cimetière, et notamment des abords du Monument aux Morts, il est proposé de procéder au pavage de l'allée principale et du parvis du monument ; le coût prévisionnel des travaux s'élève à 49.800€TTC.
Il est proposé d'autoriser ces engagements de crédits d'investissement par anticipation du vote du budget 2019 pour permettre l'exécution de ces travaux avant la fin de l'année 2018.

Vote à l'unanimité

5 - Remplacement de véhicules pour les Services Techniques municipaux

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'environnement
Sans qu'il soit nécessaire de modifier la programmation budgétaire 2018, le report de plusieurs opérations permet de procéder au remplacement d'un véhicule hors d'usage par l'acquisition d'un nouveau camion benne pour les services techniques municipaux ; le coût prévisionnel est de l'ordre de 37.000€.
Un second camion doit être remplacé, mais par un poids lourd dimensionné aux besoins des services techniques municipaux, d'un coût approximatif de 55.000€, imputé sur le budget annexe de l'assainissement sans modification budgétaire.

Vote à l'unanimité

6 - Renouvellement du contrat de télépaiement de la cantine scolaire

Rapporteur : Brigitte GAYAUD, adjointe déléguée aux affaires scolaires
Depuis 2012, la commune a souscrit un contrat de télépaiement avec la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon, pour le règlement des factures de cantine scolaire. Ce contrat a été renouvelé une première fois par délibération du 26 novembre 2015, et arrive à son terme le 29 novembre prochain. Considérant l'intérêt de cette prestation de paiement par internet et la satisfaction donnée par la Caisse d'Epargne, il est proposé de le proroger à nouveau, pour la même durée de trois ans, et aux mêmes conditions tarifaires : soit 15,00€HT d'abonnement mensuel, et 0,13€HT par transaction.

Vote par 18 voix pour et 2 abstentions

7 – Pertes sur créances irrécouvrables

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances
Dans le cadre de ses missions de recouvrement des recettes émises par la commune, le Receveur Municipal peut être amené à constater la caducité d'une créance, l'insolvabilité, ou la disparition du débiteur. C'est ainsi que Madame le Trésorier de Beaucaire a présenté un certificat d'irrécouvrabilité de créances éteintes, c'est-à-dire annulées par décision de justice dans le cadre d'une liquidation judiciaire, pour un montant total de 112€. Il s'agissait de redevances de cantine scolaire dues au titre de l'exercice 2013. Madame le Trésorier sollicite la constatation de cette perte sur les créances éteintes au chapitre 65 (autres charges de gestion), article 6542 (créances éteintes).

Vote à l'unanimité

8 - Révision du loyer du local commercial sis 3 rue du Grand Mas

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué à l'économie, au commerce et à l'artisanat
Au terme d'une longue procédure de liquidation judiciaire ayant affecté le commerce de boulangerie installé dans le local communal à l'adresse 3 rue du Grand Mas, la commune a pu réinvestir son bien et initier la recherche d'un nouvel exploitant. Il est donc proposé de confier la gestion de ce bien à l'agence immobilière de Jonquières Saint Vincent, et de porter le loyer de 210 à330€ mensuels, hors frais d'agence.

Vote à l'unanimité

9 – Instauration d'un règlement de prêt de matériel communal aux administrés

Rapporteur : Cyril QUIOT, conseiller municipal délégué aux associations et aux festivités
Il est de tradition que la commune prête à ses administrés et aux associations un matériel mobilier nécessaire aux manifestations privées, tels que tables, chaises, barrières, grilles d'exposition ou autres équipements... Ce prêt est consenti gratuitement, et il s'accompagne le plus souvent d'une livraison et d'une manutention assurée, toujours gracieusement, par les services techniques municipaux. Mais depuis déjà quelques années, on constate la multiplication des prêts, et donc la mobilisation toujours plus importante des services techniques, tandis que l'on déplore également et malheureusement de plus en plus de dégradations, pertes ou vols.
Il est donc proposé d'établir un règlement de prêt et d'instaurer le dépôt d'une caution forfaitaire de 500€, sans remettre en cause la gratuité du prêt.

Vote à l'unanimité

10 – Instauration d'un règlement d'attribution de l'aide au ravalement de façades

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme
Depuis 1993, la commune apporte une aide financière aux opérations de ravalement de façades dans le centre ancien du village et dans le cœur historique du quartier de Saint Vincent.
Et depuis 2012, la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence a rétabli une aide communautaire complémentaire à l'aide communale, et instauré un règlement d'attribution.
Aussi, par souci de cohérence, et afin de recenser en un document unique l'ensemble des dispositions et critères relatifs à l'aide au ravalement de façades, il est proposé d'instaurer un règlement communal précisant les conditions générales et les conditions techniques d'éligibilité à l'aide communale.

Vote à l'unanimité

11 – Correctif au règlement intérieur de cantine scolaire

Rapporteur : Brigitte GAYAUD, adjointe déléguée aux affaires scolaires
Par délibération en date du 20 septembre dernier, le Conseil Municipal a approuvé la modification du règlement intérieur de restauration scolaire, au niveau des modalités de réservation des repas.
Mais la formulation de l'article 8 s'avère incompatible avec les fonctionnalités du logiciel de gestion.
Trois corrections sont donc apportées à cet article : la date limite de modification des réservations pour la semaine à venir est fixée au jeudi à 11h00 ; les demandes d'inscription supplémentaires ne sont pas conditionnées par la limite des places disponibles ; et les radiations quotidiennes ne sont acceptées que pour raison médicale.

Vote à l'unanimité

12 – Prime de fin d'année 2018 du personnel communal

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1ère adjointe déléguée au personnel communal
Chaque année, le Conseil Municipal est appelé à déterminer l'enveloppe globale d'attribution de la prime de fin d'année, instaurée au profit du personnel communal. Le décompte est effectué du 1er novembre au 31 octobre et la prime est versée en une fois avec le traitement du mois de novembre.
Le crédit global prévisionnel est inscrit au budget primitif de l'exercice, mais il est chaque année demandé au Conseil Municipal d'affiner ce crédit en fonction de la réalité des effectifs et de leurs situations entre le 1er novembre de l'exercice précédent et le 31 octobre de l'exercice en cours : c'est ainsi que le montant net, pour l'année 2018, s'élève finalement à 21.156,53€.

Vote à l'unanimité

13 – Recensement de la population 2019

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire
Le recensement quinquennal de la population jonquiéroise aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019.
Au terme de la collecte 2014 actualisée, la commune comptait 3.732 habitants, 1.741 logements, dont 136 vacants, répartis en 9 districts, soit une moyenne de 193 logements par district, inférieure aux préconisations de l'INSEE (250 maximum).

Sur ces bases, il serait nécessaire de recruter 8 agents recenseurs, comme en 2014, tandis qu'un agent complémentaire sera recruté à temps non complet pour assurer la saisie informatique des bulletins individuels et des feuilles de logement.
Par ailleurs, il convient de fixer le niveau de leur rémunération, laissé à la libre appréciation du Conseil Municipal. Aussi, tout en veillant à ne pas porter atteinte à la qualité du recensement, mais dans un souci de maîtrise budgétaire, il est proposé de fixer un niveau de rémunération intermédiaire entre les préconisations de l'INSEE 2014 et ses préconisations 2019. Soit : 1,30€ par bulletin individuel ; 0,80€ par feuille de logement ; 30€ pour chaque formation suivie et pour la tournée de reconnaissance ; forfait de 50€ pour les frais de déplacements automobiles du district extérieur.

Vote à l'unanimité

14 – Enquête publique relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme

Par délibération en date du 24 mai dernier, le Conseil Municipal avait décidé d'engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour permettre la construction de la halle des sports, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, au quartier de Peire Fioc.
Le site d'implantation retenu se situe en effet en zone Ad du plan local d'urbanisme, soit une zone agricole incompatible avec le projet de construction, et il est donc indispensable de modifier ce zonage.
Monsieur le Maire a prescrit l'enquête publique par voie d'arrêté municipal, du 23 octobre au 22 novembre 2018. Le dossier d'enquête publique comporte trois parties : les actes administratifs exigés par la procédure ; la présentation et l'évaluation environnementale du projet ; la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, avec un rapport de présentation, un règlement et une cartographie de la zone, et une orientation d'aménagement et de programmation (OAP).
Considérant l'intérêt général du projet qui permettra à la commune de se doter d'un équipement conforme à l'éducation physique et sportive dispensée par les établissements scolaires, et à la pratique sportive de loisirs ou de compétitions proposée par les associations jonquiéroises,
Considérant que le projet s'inscrit dans l'orientation sectorielle d'aménagement et de programmation du quartier Peire Fioc, dans la continuité du parc communal et du complexe tennistique, et dans la perspective d'un futur groupe scolaire élémentaire, de l'urbanisation de la zone IIAUb, et du nouvel axe pénétrant et de liaison depuis la route de Bellegarde,
Considérant les incidences environnementales du projet et les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation définies,
Considérant l'absence d'opposition des personnes publiques associées et des instances environnementales,
Il est proposé d'émettre un avis favorable au projet dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Vote à l'unanimité

15 – Rapport d'activités 2017 de la C.C.B.T.A.

Rapporteur : Catherine CLIMENT, déléguée communautaire

Le Conseil Communautaire de la CCBTA a pris acte, par délibération du 1er octobre dernier, du rapport d'activités 2017 de la communauté de communes, et il est demandé aux communes membres de se prononcer à leur tour sur ce rapport. Comme chaque année, ce rapport décline les principales décisions et résultats statistiques des grands pôles de compétences communautaires, outre l'administration générale : l'environnement, l'aménagement du territoire, l'accompagnement des acteurs locaux, et le développement culturel.

Vote à l'unanimité

16 – Rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'enlèvement des déchets

Rapporteur : Catherine CLIMENT, déléguée communautaire

Le 1er octobre dernier également, le Conseil Communautaire de la CCBTA a pris acte du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
Lors de la présentation du rapport 2016, en séance du 14 septembre 2017, le Conseil Municipal avait signalé des défauts et carences du service et sollicité la mise en œuvre des améliorations nécessaires à une meilleure qualité de service.

Depuis, la collecte du territoire communal a été confiée à un prestataire privé, et les effectifs communautaires redéployés au service de la propreté urbaine, pour un résultat globalement plus satisfaisant ; en outre a été acté l'enfouissement des conteneurs qui remplacera, en 2019, les colonnes de point d'apport volontaires souvent sources de nuisances.
Même si l'effort doit être maintenu, voire accentué, pour lutter notamment contre les dépôts sauvages de déchets en campagne et contre le non-respect des règles de présentation des déchets, il est proposé cette année de prendre acte de la communication du rapport 2017 du service de collecte des déchets, sans observation.

Vote à l'unanimité

17 – Répertoire Electoral Unique

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information
La loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a réformé la gestion des listes électorales et créé un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'INSEE. Elle met ainsi fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Une circulaire du 12 juillet dernier est venue préciser la mise en œuvre de cette réforme. Ces nouvelles dispositions donneront lieu à information du public par tous les moyens communaux de communication.

18 - Actualité municipale

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information
Présentation sommaire de l'état d'avancement des projets et des dossiers municipaux dans les domaines des finances et de la commande publique, de l'urbanisme, de la voirie et des bâtiments publics, de l'environnement, et des services publics.

19 - Actualité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information
Présentation sommaire des travaux communautaires :

- Conseil Communautaire du 1er octobre 2018
- Projet de convention territoriale globale avec la CAF du Gard.

20 - Décisions du maire

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information
Sans objet, aucune nouvelle décision n'ayant été prise depuis le dernier Conseil Municipal.

21 - Questions diverses

- Dénonciation de l'augmentation de la cotisation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (JM. FOURNIER, maire), supportée par la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.
- Attention attirée sur la recrudescence de vols de chiens (E. ORTIZ).
- Rappel des obligations d'élagage et de taille des haies végétales en débord sur le domaine public (V. DEBSKI).

La séance est levée à 21h45

MAIRIE DE JONQUIERES-ST-VINCENT (30300)

Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER